



[Logement/location] Refus de réaliser des travaux urgents

Par Oni

Bonjour,

J'occupe en location un corps de ferme divisé en trois logements.

La toiture de la totalité de celui-ci est dans un état déplorable, une partie commence même à s'affaisser (la charpente est donc atteinte).

Or, le propriétaire refuse de faire les travaux.

De plus, deux des locataires sont victimes de pathologies pulmonaire et l'humidité engendrée par les fuites est un vrai problème.

Je m'appête à adresser un courrier au propriétaire, mais j'aimerais savoir si il est en droit de se décider à vendre le logement afin d'éviter les travaux ?

J'aimerais également connaitre vos amis sur les décisions que nous devrions prendre et sur les démarches que nous devrions entamer afin que tout se déroule dans un cadre légal ?

Cordialement